

# LOCATION DE LA SALLE GEORGES MELIES

---

Chaque association de la commune bénéficie d'une **utilisation gratuite** de la salle entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 décembre.

## Associations ou sociétés locales

- Associations ou sociétés locales avec entrées payantes	100 €
- Associations, sociétés locales, manifestations en faveur des écoles ou à caractère social sans entrées payantes	<b>Gratuit</b>
- Conférences, réunions politiques, philanthropiques, religieuses ou syndicales,	100 €

Associations ou organisations extérieures à la Communauté de Communes du Pays de NEXON : 300 €

Associations ou organisations de la Communauté de Communes du Pays de NEXON : 200 €

Nettoyage de la salle par le personnel communal : 120 €

## Restaurateurs et particuliers installés sur le territoire de la communauté de communes

Uniquement pour des vins d'honneur à l'exclusion de toute autre manifestation : 200 €

### Tarifs de base de remboursement en cas de casse ou de détérioration des couverts

■ verre à eau	1,00 €
■ verre à vin, chope	1,00 €
■ cuillères à soupe	1,00 €
■ cuillères à café	0,70 €
■ fourchette	1,00 €
■ couteau	2,00 €
■ broc	1,50 €
■ louche	3,20 €
■ soupière	11,00 €
■ fourchette à service	3,20 €
■ cuillère à ragoût	3,20 €
■ plat ovale	6,50 €
■ plat à gratin	7,50 €
■ corbeille à pain	5,20 €
■ salière, poivrière	1,00 €
■ ramasse couverts	8,00 €
■ assiette plate et creuse	1,70 €
■ assiette à dessert	1,40 €
■ tasse et sous-tasse à café	1,20 €

**Un état des lieux et une convention d'utilisation, avec remise des clés, sera signée avant et après chaque utilisation de la salle par un responsable de l'association et un agent communal ou un élu.**

**PS : Pensez à demander à la réservation, l'heure des états des lieux (entrée et sortie), les horaires de programmation de chauffage et/ou climatisation, si besoin des clés spécifiques à l'utilisation du gradateur, des lumières d'ambiance, de l'échafaudage, de la sono...**